CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	458
Moto-Club	Requista Moto Sport
N° d'affiliation	C1383
Date	16 & 17 septembre 2017
Lieu	Requista (12)
Organisateur technique	Kevin Pages
Adresse	Linas 12480 Brousse le Chateau
E-mail	requistamotosport@hotmail.fr
Téléphone	06 72 27 68 67

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel Lhermet	Licence : 015722
Délégué FFM (Président du Jury)*	FFM / Jean-Pierre Ipuy	Licence : 025210
Membre du Jury	FFM / Delphine Decout	Licence : 197143
Membre du Jury	Charly Boissonnade	Licence : 004289
Commissaire technique responsable	FFM / Jean-Michel Depoit - Didier Traversa	Licence : 008491 / 126173
Responsable du chronométrage	FFM / Eric Lamballe	Licence : 181566

Article 3 Catégories & Engagements

➲ **Championnat de France**
- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors[1]
- ★ Espoirs 125cc 2T[2]
- ★ Féminines[3]

➲ **Trophée de France**
- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans[4]

➲ **Championnat des constructeurs**

➲ **Challenge Team National**

1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
2 Moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
3 Open issu des classes E1, E2 et E3
4 37 ans au 1er janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

REGLEMENT PARTICULIER 2017

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 ENDURO

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? ☑ oui ☐ non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Docteur Yann Leveques**

Nombre de secouristes ..... **4 + 12 Médecins**

Hôpital le plus proche ..... **Rodez (12)**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Temps de trajet (en min) ..... **35 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Adresse ..... **Zone Industrielle - 12170 Réquista**

Capacité Moto : 490
(7 par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☑ oui ☐ non

Longueur de la boucle ..... **70 km**

Distance journalière ..... **210 km**

Nombre de Contrôles Horaires **1**

Contrôle de Passage **2**

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) ..... **2** — Longueur(s) ..... **5 km / 6 km**
- De type Enduro (en ligne) ..... **1** — Longueur(s) ..... **4 km**
- De type X-Trem ..... — Longueur(s) .....

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ..... ☐ oui ☑ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ..... ☑ oui ☐ non

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

REÇU 30 JUIN 2017

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 30/06/2017	Date : Le 04/07/2017	Date : 20/07/2017
PAGES Kevin	PC/Jean-Michel BECRET	Numéro : 17/0760
	MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES code FFM 18	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00